

PATRIMOINE MONDIAL: CANDIDATURE

EXAMEN TECHNIQUE PAR L'UICN

1. NUMERO D'IDENTIFICATION ET NOM: 185 ATOLL D'ALDABRA
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE: Latitude 9° 25'S, longitude 46° 25'E; l'atoll est situé au nord du canal de Mozambique, à 420 km nord-ouest de Madagascar et à 640 km à l'est du continent africain.
3. CANDIDATURE PROPOSEE PAR: Le ministère pour la planification et le développement, gouvernement des Seychelles

4. DOCUMENTATION:

- (i) Formulaire de candidature
(ii) Documentation supplémentaire (UICN)
- a) Vidéocassette, "Aldabra: L'île aux tortues géantes", de Claude Pavard.
- b) Documentation de projet, projet 1784 de l'UICN et du WWF: "Support for warden of Aldabra Atoll". (\$110,000).
- c) Plan d'aménagement pour l'atoll d'aldabra.
- d) Consultations: Sidney Holt, Ligue internationale pour la protection des cétacés, R-U.; A.W. Diamond, Conseil international pour la sauvegarde des oiseaux, R-U.; Chris Huxley, Consultant pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Suisse.

5. DESCRIPTION ET RESUME

La plus isolée des grandes îles de l'Océan Indien, l'Atoll d'Aldabra est d'un intérêt scientifique remarquable. C'est le seul endroit au monde où un reptile est le plus important herbivore; quelques 150.000 tortues géantes (plus nombreuses que sur les îles Galapagos) trouvent leur nourriture dans les herbes, les buissons et les plantes, qui dans leur évolution, ont tiré partie de la façon de se nourrir de ces reptiles. La tortue géante est l'une des dernières survivantes d'une espèce qu'on rencontrait autrefois fréquemment dans un grand nombre d'îles de l'Océan Indien; lentes et vulnérables, les tortues terrestres géantes ont disparu dans ces endroits à cause de l'exploitation de l'homme, l'île d'Aldabra restant leur dernier habitat. L'isolation de l'atoll a permis l'évolution d'une faune particulière avec deux espèces d'oiseaux endémiques (la Fauvette d'Aldabra et le Drongo d'Aldabra) et 11 autres qui ont des sous-espèces particulières démontrant un processus d'évolution; l'une de ces espèces les plus intéressantes est le Râle à gorge blanche d'Aldabra qui est le dernier représentant des oiseaux impropres au vol de l'Océan Indien occidental, tous les autres ayant disparu comme le Dronze.

6. INTEGRITE

Les limites de la zone mentionnées dans la demande de nomination sont écologiquement viables. Il serait préférable d'étendre la zone maritime de 20 km pour assurer une plus grande protection de la faune marine, mais cela est techniquement impossible. L'exploitation commerciale représente un danger, malgré les conditions ingrates et difficiles de la zone. L'île est tenue à

bail et son statut peut changer quand celui-ci arrivera à expiration. La nomination de la zone comme site du patrimoine mondial contribuerait à assurer sa conservation à perpétuité; par ailleurs il existe un plan de gestion de l'île qui pourrait garantir l'application des mesures nécessaires; il a été approuvé et adopté par le Gouvernement des Seychelles. La seule exploitation commerciale envisagée est le tourisme, soigneusement contrôlé, et limité à ceux qui sont prêts à accepter des conditions d'habitation difficiles pour vivre une expérience unique dans ce véritable laboratoire naturel.

7. COMPARAISON AVEC D'AUTRES REGIONS

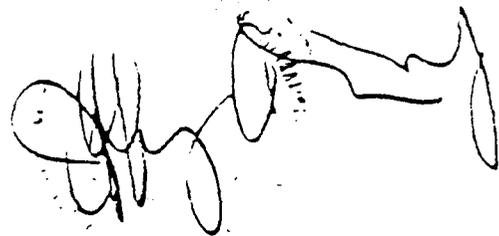
L'île d'Aldabra est souvent comparée aux Iles Galapagos, élues Site du patrimoine mondial en 1978. Ces zones sont toutes deux d'une importance capitale pour l'étude de l'évolution, mais elles diffèrent considérablement des points de vue géologique et biologique. Les Galapagos sont des îles volcaniques qui baignent dans des eaux aux courants océaniques froids, et qui sont situées loin des éléments colonisateurs du continent sud-américain; l'île d'Aldabra, par contre, est un atoll formé par des récifs coralliens et situé dans des eaux tropicales, relativement près de Madagascar et de l'Afrique orientale. Les Galapagos possèdent davantage d'espèces endémiques que l'île d'Aldabra, mais cette dernière abrite un plus grand nombre de tortues et est beaucoup moins exposée aux activités néfastes de l'homme, ce qui fait d'elle une zone unique au monde.

8. EVALUATION

L'île d'Aldabra fournit un remarquable exemple d'évolution biologique, comprend des phénomènes naturels exceptionnels et possède le seul habitat du monde où plusieurs espèces d'animaux d'une valeur universelle peuvent survivre. Cette zone satisfait donc aux critères naturels (ii), (iii), et (iv) pour l'inscription à la liste du patrimoine mondial.

9. RECOMMANDATION

L'île d'Aldabra devrait être inscrite sur la liste du Patrimoine mondial. Il convient d'envisager une assistance technique du fonds du patrimoine mondial, sous forme de soutien à la Fondation des Isles des Seychelles pour l'application du plan de gestion.



Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

15 avril 1982